

question. Autrement, nous aurons un gouvernement par groupes, un gouvernement de minorité. C'est presque ce que nous ont donné les dernières élections. Un gouvernement par la minorité n'a rien de quoi émerveiller. Encore une fois, la question est de celles qu'il nous faudra étudier sérieusement.

Je dirai maintenant quelques mots des problèmes que posent nos relations avec les autres pays. Le Canada doit compter sur son commerce avec l'étranger. Nous ne produisons pas toutes les denrées dont nous avons besoin. Il est vrai que nous produisons de grandes quantités de céréales, de bestiaux, de viande, d'œufs, de minéraux, de bois d'œuvre et de poisson; mais il y a bien des choses que nous devons acheter dans d'autres pays. Au cours des quelques dernières années, nous avons bénéficié d'un commerce prospère, particulièrement avec l'Angleterre et les autres pays de l'Empire. Voici que ce commerce est menacé; la chose est indiscutable. Il nous faut accroître notre commerce avec les autres pays du monde, et voilà ce qui offre de la difficulté. La prospérité de la région du Canada que j'habite,—le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta,—dépend du commerce extérieur. Il nous déplaît d'avoir à acheter nos denrées sur un marché fermé et d'avoir en même temps à les vendre sur un marché ouvert. Il faudra découvrir un moyen de vendre nos céréales, nos bestiaux et nos porcs sur les marchés du monde. Les Anglais mangent du bacon canadien depuis six ans et ils pourront peut-être en manger encore pendant une couple d'années, mais je ne suis pas de ceux qui croient que le Danemark ne trouvera pas le moyen de vendre de nouveau du bacon à la Grande-Bretagne.

L'honorable M. EULER: Le Danemark lui vend ses produits maintenant.

L'honorable M. HAIG: Je n'ai jamais cru que nous pourrions conserver intégralement ce marché. Si le Canada veut prospérer, il nous faut trouver un moyen de commercer avec la Grande-Bretagne.

Je veux ensuite dire un mot de nos problèmes domestiques. Quels sont ces problèmes? Eh bien, le problème c'est de savoir comment se débarrasser des régies du temps de guerre. J'admets qu'il est peut-être nécessaire à l'heure actuelle de maintenir le rationnement du sucre. Je dis peut-être, car je ne suis pas suffisamment au courant de cette question pour être catégorique. Le rationnement du beurre et de quelques autres produits s'impose peut-être également. Mais je dirai franchement que je ne crois pas nécessaire le rationnement de la viande. Sur tous les points du Canada, on désire se débarrasser de ces contraintes. En examinant les moyens d'y mettre fin, il faut s'en rapporter non pas

L'hon. M. HAIG.

aux régisseurs, mais aux hommes et aux femmes qui font partie du Parlement et qui savent le mieux ce que l'on doit faire. Comme tous les avocats le savent, le meilleur juge est celui qui, outre sa compétence juridique, possède une somme considérable d'expérience pratique. Il est le meilleur juge parce qu'il connaît la nature humaine. Or, les membres du Parlement connaissent la nature humaine, et en ce moment je songe aux membres de l'autre Chambre, qui en général sont de braves gens. Ils ne seraient pas élus s'il en était autrement.

L'une des régies auxquelles je tiens à faire allusion est celle des loyers. En 1941, lorsque le Gouvernement a établi la régie des loyers au pays, bien des gens étaient d'avis, comme je le suis encore moi-même, que ce serait un moyen de verser un ou deux mille dollars dans le gousset de tous ceux qui possédaient une maison. Et c'est exactement ce qui est arrivé, car depuis lors, la construction des maisons à louer a virtuellement cessé. Dans l'Ouest, et je suppose qu'il en est de même dans les autres régions du pays, il ne s'est construit aucune maison sauf celles qui ont été construites par les particuliers qui se proposaient d'y habiter. Tous ceux qui étaient au courant de la situation du logement ont déclaré: "Dès que vous établirez la régie des loyers, les gens cesseront de construire des maisons pour louer et les propriétaires de maisons louées les vendront, si bien que les gens que vous désirez protéger en seront évincés." C'est exactement ce qui s'est produit. Tout dernièrement, on a émis une ordonnance interdisant au propriétaire d'évincer un locataire. Voilà ajouter la contrainte à la contrainte.

Maintenant, le Gouvernement est à construire des maisons à Winnipeg et aussi, je crois, dans d'autres villes, si bien que les constructeurs privés ne peuvent se procurer de matériaux. C'est ainsi qu'à Winnipeg la construction de sept cents maisons, entreprise par des particuliers, est suspendue faute de matériaux parce que le Gouvernement les utilise à l'érection des deux cents habitations qu'il a commencées. A mon sens, l'administration publique ne peut réussir dans le domaine du logement. Je serai encore probablement membre du Sénat lorsque ces maisons, construites par le Gouvernement, seront condamnées et classées parmi les taudis. Or, ce n'est pas seulement dans la ville elle-même que nos autorités fédérales bâtissent des logements; elles en érigent sept mille plus au nord. Ici, les lots sont d'une acre et ces propriétés sont sans doute destinées à des gens qui travailleront à la ville. Comment peut-on demeurer à une telle distance du travail à moins de posséder une automobile? Le Gouverne-